

CM 03-03-2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 09 Avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

Etaient présents : M. Delrue, Mme Boché, Mme Lemaître, M. Fauquembergue, Mme Alexandre, Mme Reynaert, Mme Castain, M. Fourrier.

Absents excusés : M. Vandermolen donne pouvoir à M. Fourrier M. Turbant donne pouvoir à Mme Lemaître ; M ; Lemaire donne pouvoir à M. Delrue ; M. Gardon donne pouvoir Mme Reynaert

Absents : M. Feret ; M. Fares

Secrétaire de séance : Mme Boché

Début de la séance à 19 h 10 suivant l'ordre du jour.

1°) Vote des taux d'imposition

- TH	13.50 % pour un produit attendu	103 532 € ;
- TFPB	24.89 % pour un produit attendu	107 823 € ;
- TFNB	53.00 % pour un produit attendu	27 295 €.

Soit un produit total attendu de 238 650 €

Les membres du Conseil acceptent ces taux, 12 voix pour.

2°) Vote des subventions ;

- Club des aînés	280 €
- Syndicats les Alençons	1 482 €

Les membres du Conseil acceptent ces subventions, 12 voix pour.

3°) Délibération RODP pour les commerçants ambulants

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance, à compter du 01 Janvier 2019.

Pour une occupation par semaine le prix est fixé à 3.80 lm² x surface, la facturation peut s'établir par mois, par trimestre ou par année.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré votent 12 voix pour.

4°) Délibération pour fixer le prix de vente du bois

Deux stères et demi de bois de frêne ont été coupés et déposés dans la haie du terrain de football, Monsieur le Maire propose de le vendre à 40 € le stère soit la somme de 100 € pour le lot.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré votent 12 voix pour.

5°) Budget Primitif 2019

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2019 qui s'établit ainsi :

En fonctionnement Dépenses	505 524.25 € ;
Recettes	505 524.25 € ;
En Investissement Dépenses	674 834.67 €.
Recettes	674 834.67 €.

Les dépenses et les recettes sont équilibrées dans chaque section, les membres du Conseil acceptent le Budget Primitif 2019 avec 11 voix pour, 1 abstention.

6°) Devis installation téléphone fixe

Monsieur le Maire propose deux devis pour obtenir une ligne téléphonique fixe dans la petite salle pendant les travaux d'écoles, pour relier les prises les ordinateurs et téléphones :

- Picardie Satellites 196.00 € HT ;
- Sidem 190.85 € HT.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident de retenir la société SIDEM votent 9 voix pour et 3 abstentions.

7°) Contenu appel d'offre pour la prestation de service ALSH

Reporté à une date ultérieure.

8) Annulation de la délibération pour le chèque de caution cantine /ALSH

Suite à la délibération numéro D0005012019 les membres du Conseil, après en avoir délibéré décident l'ajournement, et votent 12 voix pour.

9) Questions et informations diverses

Suite à la réforme des listes électorales, une réunion va être organisée, avec la commission électorale

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 21 h 15

